



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 25</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET et M. Gérard ROHI ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°10

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et de trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet – catégorie C

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Suite aux mouvements de personnel et afin de renforcer les services communaux, il convient de créer quatre postes d'adjoint d'animation selon les dispositions suivantes :

Service	Poste principal	Durée hebdomadaire	Régime de retraite d'affiliation
Education – Enfance	Responsable adjoint des activités périscolaires	35 heures	CNRACL
	Animateur périscolaire et extrascolaire	32,20 heures (92%)	CNRACL
		30,80 heures (88%)	CNRACL
		19.95 heures (57%)	IRCANTEC

Ces agents, qui remplissent toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, seront intégrés dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation et rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux.

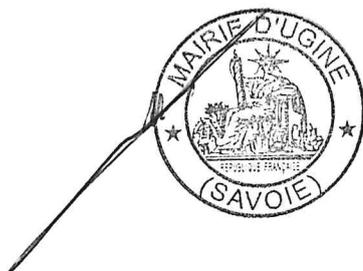
Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Crée quatre postes d'adjoint d'animation à temps complet et non complet selon les dispositions définies ci-dessus.***
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

